

Commune de



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU

SEANCE du 24 février 2011

Conseil Municipal du 24 FEVRIER 2011 – Compte rendu

Présences au Conseil Municipal

L'an deux mille onze, le 24 février, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Mireille GIORIA, Maire d'HAUTELUCE

Date de la convocation	16 février 2011
Nombre de conseillers municipaux en exercice	13
Nombre de Conseillers municipaux présents	11
Nombre de pouvoirs de vote	01

Présences

Mmes Mireille GIORIA, Victoire BRAISAZ, Sylvie CAGNARD, Evelyne PROVINSIAL
Messieurs Eric BRAISAZ, Joël BRAISAZ, Guy BRAISAZ, Patrick CUVEX-COMBAZ, Xavier DESMARETS, Léon GROSSET JANIN, Alain VIARD.

Absents, Excusés

Monsieur Jean Pierre SPECIA donne pouvoir à Mireille GIORIA,
Monsieur Lionel BOCHET absent.

Secrétaire de séance :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, conformément à l'article L.2121.15 du Code des Communes.

Monsieur Alain VIARD a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures

Objet

Approbation du compte rendu de la séance du 27 janvier 2011.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à

- APPROUVER le compte rendu du Conseil Municipal du 27 janvier 2011

Adoption du compte rendu du 27 janvier 2011

Conseillers présents :.....	10	Ayant voté pour:.....	12	
Conseillers représentés :.....	2	Ayant voté contre :.....	0	S'étant abstenu :0

CONTRATS ENFANCE JEUNESSE

L'Assemblée accueille l'Association d'Animation du Beaufortain, qui gère dans le canton et par délégation de la Communauté de Communes les contrats enfance et jeunesse.

Présentation est faite aux élus des évaluations réalisées, pour le travail accompli depuis 2008, par les différents secteurs concernés par les contrats signés entre la Communauté de Communes, Le Conseil général de la Savoie et la Caisse d'Allocations Familiales :

La halte garderie, le relai parents/assistantes maternelles, le centre de loisirs, le périscolaire d'Arèches et les contrats jeunesse.

Une rétrospective des idées générales émises lors de la réunion publique du 13 décembre est exposée, avec notamment :

Le souhait de certains parents pour des moyens de garde de proximité, un lieu d'accueil parents/enfants, aide aux devoirs...

Le souhait d'élus pour une harmonisation et mutualisation des moyens dans l'ensemble du canton et le maintien de la dynamique, voir « promotion » de la profession d'assistantes maternelles.

Questionnements de la commission enfance : faut-il proposer un accueil centre de loisirs les mercredis ? Des modes de garde ou activités supplémentaires ?

Questionnements du comité de pilotage des actions jeunesse : développement du volet culturel, réflexion sur des lieux de vie, de rencontres, de paroles et de débats pour toutes les tranches d'âges ? Soirées jeunes et musique dans les villages...

Conseil Municipal du 24 FEVRIER 2011 – Compte rendu

Après avoir pris connaissance de certains points de fonctionnement, les élus d'Hauteluce précisent qu'ils souhaitent un développement du volet culturel, une harmonisation des offres de gardes périscolaires pour toutes les communes.

Une réunion du comité de pilotage général est fixée le 28 mars pour assurer les objectifs du contrat enfance/jeunesse pour les 4 ans à venir. Les élus sont invités à y participer et à faire parvenir leurs propositions.

L'Association d'Animation du Beaufortain est remerciée pour son travail et son exposé.

E.R.D.F – R.T.E.

Madame le Maire invite Messieurs Mercadier, Meiller, Vibert et Pinteau d'ERDF et RTE à présenter à l'Assemblée le projet de création d'un poste électrique de 42000/20 000 volts à la station des Saisies.

Cette infrastructure serait un poste source. Compte tenu du fort développement économique du secteur et d'un besoin de puissance en pleine croissance il permettrait d'assurer au Beaufortain une continuité de service en cas de défaillance d'un des postes existants (en contrainte, trop longs et non évolutifs).

Ce nouveau poste permettrait de lever les contraintes de capacité de transformation des postes de Megève et de Beaufort,

D'améliorer la qualité de fourniture de la zone desservie, de sécuriser l'alimentation de la zone en ajoutant un 4^{ème} point d'injection,

D'accompagner le développement actuel de la zone de développement de la station des Saisies et de l'Espace Diamant.

Le projet a fait l'objet d'études préliminaires en 1997, d'études technico-économiques et la décision de lancer le projet a été prise en 2007.

Une première réunion en 2008 entre Mme le Maire et ERDF a permis d'une part de déterminer un emplacement adéquat puis par la suite de présenter une esquisse architectural.

Le projet d'étude a été élaboré après consultation de l'architecte Conseil de la commune, de la DDT73, des ABF

Une présentation ce jour à pour objectif la pré-validation du projet architectural en prévision de la phase de concertation.

La construction du poste source se situera à l'entrée ouest du parking du Col de la station des Saisies.

Le raccordement HTB de ce poste sera réalisé par une liaison souterraine en coupure depuis la ligne 42000 volts ARLY/BELLEVILLE.

Les membres du Conseil approuvent l'avant projet, et l'impulsion des procédures règlementaires.

OFFICE NATIONAL DES FORETS

Monsieur Jodelet présente à l'Assemblée les nouvelles dispositions prises par l'ONF, dans le cadre des réorganisations des postes notamment de la suppression du poste d'Hauteluce. Monsieur François Drillat sera dorénavant en charge de la forêt communale d'Hauteluce.

Afin de rééquilibrer les territoires il continuera à se consacrer également à la forêt communale de Crest Voland.

Les membres du Conseil, après s'être informés du nouveau mode de fonctionnement souhaitent la bienvenue à Monsieur François Drillat, déjà apprécié des services attendu que ce dernier est déjà en charge de la zone Natura 2000 aux Saisies.

Monsieur Jodelet présente au Conseil les besoins pour 2011, en travaux et exploitations dans la forêt soumise d'Hauteluce.

Compte tenu du déficit national en bois (2^{ème} déficit après les importations de pétrole) les prix de ventes des coupes ont de fortes possibilités d'être réévaluées.

Il sera dorénavant nécessaire, pour chaque projet, de présenter une étude de préservation environnementale.

Madame le Maire remercie les intervenants de l'exposé.

Travaux

Elargissement descente de la route de la Combe

Il est précisé que la collectivité attend l'avant projet du Conseil Général avant de rencontrer les propriétaires concernés par le projet d'élargissement de la voirie et d'enfouissement des réseaux.

Fauchage talus :

Suite à la décision de faire sous traiter le fauchage, trois devis sont parvenus.

L'entreprise Bibollet, moins disante pour la somme de 28.25€ le mètre linéaire, est retenue.

Voiries communales :

Un inventaire des voies communales déneigées, non enrobées, sera réalisé afin d'évaluer le coût pour les améliorer. Des priorités et éventuellement un plan pluriannuel seront établis.

Rénovation mairie :

L'étage affecté au secrétariat est en cours de rénovation. Pendant la durée des travaux, la partie accueil mairie et agence postale s'effectuera au niveau n-1.

La porte d'entrée et les portes d'accès aux étages supérieurs et inférieurs seront remplacées par des portes vitrées coulissantes, pour des raisons de sécurité.

Des devis ont été demandés pour le remplacement des portes de sorties au niveau n-2 ainsi que pour la réfection de la façade extérieure.

Eclairage Public :

Le réseau d'éclairage public, de l'espace de loisirs du Chozal, doit être mis en conformité. Des devis seront demandés.

Chalet de Douce :

Le principe d'attribution d'une subvention pour la rénovation du chalet d'Alpage est accepté, dans le cadre du Plan Pastoral porté par le syndicat Arlysère.

La toiture et le gros œuvre seront entrepris dès le printemps.

Droit de préemption urbain

Conformément à l'article A 213.1 du Code de l'Urbanisme, des ventes de biens sont soumises à l'avis de l'Assemblée afin de statuer sur leur intention d'aliénation.

Le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur ces ventes situées

Section AD parcelles 330-331-332

Situé au lieu-dit La Traie demande de SCP Delesalle 73200 Albertville

Section AD parcelles 35-50-329-336-337-338-339-

Situé au lieu-dit La Traie demande de SCP Delesalle 73200 Albertville

Personnel Communal

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à procéder :

* A la signature d'une convention de partenariat relative aux actions sociales pour le personnel communal, avec le CNAS. Cette convention est souscrite à compter du 1^{er} janvier 2011. M. Alain Viard en sera le correspondant.

* A l'embauche de Camille Preher, pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} mars 2011 en qualité de technicien principal de 1^{er} classe sur la base de l'indice brut 55.

Un détachement de un an sera sollicité à sa collectivité de rattachement.

* Accepte le remboursement des frais de déplacement du candidat non retenu sur le poste de technicien principal, à hauteur de 203€

* Accepte la prise en charge de la franchise d'assurance de 400€, du véhicule de M. Paul Guiguet-Dode, accidenté lors d'un déplacement à caractère professionnel.

* Accepte de prolonger le contrat de travail à durée déterminée de Melle Gioria Laurianne pour une durée de un an à raison de 7 heures par semaine (soit 20% d'un temps complet de 35 heures)

Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie

Conformément aux dispositions de l'arrêté Préfectoral du 28 janvier 2011, approuvant La modification des statuts du S.D.E.S, désormais maître d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux électriques, il est nécessaire d'établir une convention de co-maîtrise d'ouvrage entre cet organisme et la commune.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire, pour signature des conventions à intervenir.

SUBVENTIONS

Le conseil prend connaissance de la proposition de la commission des finances et accepte l'attribution des subventions suivantes

- Amicale des sapeurs pompiers	1500€	- Club des sports	11 800€
- Anciens combattants d'Hauteluca	300€	- Autisme Savoie	60€
- Association sportive Ecole	2200€	- Banque Alimentaire de Savoie	100€
- Centre Régional Léon Bérard	60€	- Comice Agricole	8000€
- Comité des fêtes	6000€	- de l'Ombre à la lumière	60€
- Handisport Savoie	60€	- Lô Vouets	550€
- Loisirs et découvertes	750€	- Ass. Parents d'Elèves	1000€
- Pupilles de l'enseignement	60€	- Prévention routière	60€
- Wuji	300€		
- Ecole primaire d'Hauteluca	310€ par classe et 40 € par élève scolarisé.		

OCMMR

a) Le Conseil prend connaissance du Règlement National de Publicité, édité par la Communauté de Communes du Beaufortain, suite à l'étude menée dans le cadre de l'OCMMR.

Ces livrets vont être diffusés aux commerçants et artisans afin qu'ils soient mieux informés des règlements applicables en cette matière.

Un devis est soumis par le cabinet «Territoire Avenir» en vue de l'accompagnement des communes, dans leur politique d'application du règlement.

Ils interviendront auprès des élus, des services techniques et administratifs pour explication de la démarche, auprès des professionnels par des réunions de sensibilisation en collaboration avec les unions de commerçants, et enfin en tenant une permanence d'un jour tous les deux mois sur le canton, afin de répondre aux demandes des professionnels.

Le chiffrage de cette opération est évalué à 8000€ HT et toute réunion supplémentaire demandée par les partenaires sera facturée à 800€ HT.

Le coût global sera partagé en 5, entre les 4 communes et la CCB.

b) Dans le cadre de la signalétique, la CCB monte actuellement un marché à bons de commandes de service, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

c) Dans le cadre de l'adressage, la CCB est en cours de montage d'un marché public à bons de commandes pour l'étude.

QUESTIONS DIVERSES**Indemnité de gardiennage de l'Eglise**

Le Conseil Municipal accepte de verser à l'Association paroissiale d'Hauteluca l'indemnité de gardiennage de l'Eglise St Jacques d'Assyrie, conformément à la circulaire du 4 janvier 2011, soit la somme de 474,22€ pour l'année 2011.

Arlysère

Dans le cadre de sa mission accessibilité une formation en direction des personnels techniques et administratifs est proposée concernant les connaissances et bases techniques sur l'accessibilité des établissements recevant du public et de la voirie.

Micro crèche

Compte tenu des demandes des familles, l'assemblée approuve la poursuite de l'ouverture de la « micro crèche » au printemps et en automne. Les contrats de travail du personnel attaché à la structure d'accueil seront reconduits.

Diagnostic énergétique

Le Conseil approuve la répartition de la charge financière du diagnostic, réalisé sur l'ensemble de la commune et intégralement payé par la commune.

Part revenant au Sivom des Saisies : 10 146,86€

Part revenant à la régie des Remontées Mécaniques : 5 024,40€

Télétransmission des actes administratifs

Accepte de souscrire à une extension de la transmission des actes administratifs pour la partie urbanisme avec la Préfecture de la Savoie.

Conseil Municipal du 24 FEVRIER 2011 – Compte rendu

Fuite d'eau

La Société Civile Immobilière St Jacques, soumet une demande d'allègement de factures dont le montant important est dû à une fuite d'eau

Après avoir pris en compte les frais occasionnés par la fourniture d'eau achetée par la collectivité pour ce secteur et afin de répondre au mieux à cette sollicitation une réduction est consentie pour la somme de 398.24€

Sivom des Saisies

Compte tenu de la délibération du conseil municipal de Villard Sur Doron plafonnant d'une part sa contribution budgétaire au SIVOM des Saisies à 150 000€ par an pour les 3 années restantes du mandat quel que soit les besoins financiers en fonctionnement

Compte tenu de la requête de ces mêmes élus demandant une modification des statuts visant à revoir le mode de calcul des contributions budgétaires de chaque Commune membre au fonctionnement du Sivom

Compte tenu que cette position ne permet pas de faire face aux projets garantissant un maintien et une diversification des activités de la station,

Compte tenu qu'afin de pérenniser l'outil de travail de nombreux Beaufortains, mais aussi de bien d'autres travailleurs saisonniers, il sera probablement nécessaire que la commune d'Hauteluce apporte une contribution budgétaire supplémentaire aux structures de gestion et de développement de son territoire,

Mme le Maire propose aux conseillers que la représentativité des Communes membres soit proportionnelle à leur participation financière.

Le conseil approuve à l'unanimité la proposition de Mme le Maire. La modification des statuts, si elle doit avoir lieu, portera donc sur les contributions financières et la représentativité de chaque commune au sein du conseil syndical.

Motion

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des nouvelles dispositions concernant les écoles primaires et secondaires d'une façon générale et le collège de Beaufort en particulier, émet de sérieuses craintes pour la qualité de l'enseignement dans les années à venir.

Les membres de l'assemblée souhaitent porter à connaissance du Préfet, de l'Inspection Académique et de l'Etat, une motion pour le maintien des postes et la qualité de l'enseignement dans notre Pays.

Fixe la date du prochain Conseil Municipal au jeudi 31 mars à 20 heures

ARRETES MUNICIPALES PRIS en février 2011

<i>N° d'ordre</i>	<i>Service Emetteur</i>	<i>Date</i>	<i>Objet</i>
<i>2011-02-01</i>	<i>Services administratifs</i>	<i>24/02/2011</i>	<i>Réglementant. circulation Place Berthod 1-2-3 mars</i>

RECUEIL des ARRETES du SERVICE URBANISME

<i>Type de demande</i>	<i>Numéro</i>	<i>Date</i>	<i>Lieu concerné</i>	<i>Bénéficiaire</i>	<i>Avis</i>
<i>PC</i>	<i>073-132-10D1025</i>	<i>24/01/2011</i>	<i>Annuit</i>	<i>M. Bonnet-Ligeon Louis</i>	<i>Accordé</i>
<i>PC</i>	<i>073-132-10D1031</i>	<i>28/01/2011</i>	<i>Les Saisies</i>	<i>M. Ducrey</i>	<i>Accordé</i>
<i>PC</i>	<i>073-132-10D1030</i>	<i>15/02/2011</i>	<i>Rambochon</i>	<i>M. De Gregorio Nicolas</i>	<i>Accordé</i>